



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



pôle emploi



**Webinaire : tensions sur
les ressources humaines,
quelles solutions à court
et moyen terme ?**

L'ARS et Pôle emploi se mobilisent

- Les établissements de la santé et du médico-social : **un secteur d'activité prioritaire au regard de la crise sanitaire**
- **Nos objectifs :**
 - Vous aider à recruter dans vos besoins immédiats
 - Mobiliser les demandeurs d'emploi dont le profil est adapté
 - Identifier des candidats potentiels susceptibles d'être intéressés par le secteur
 - Mettre en place les actions de formation et d'adaptation nécessaires

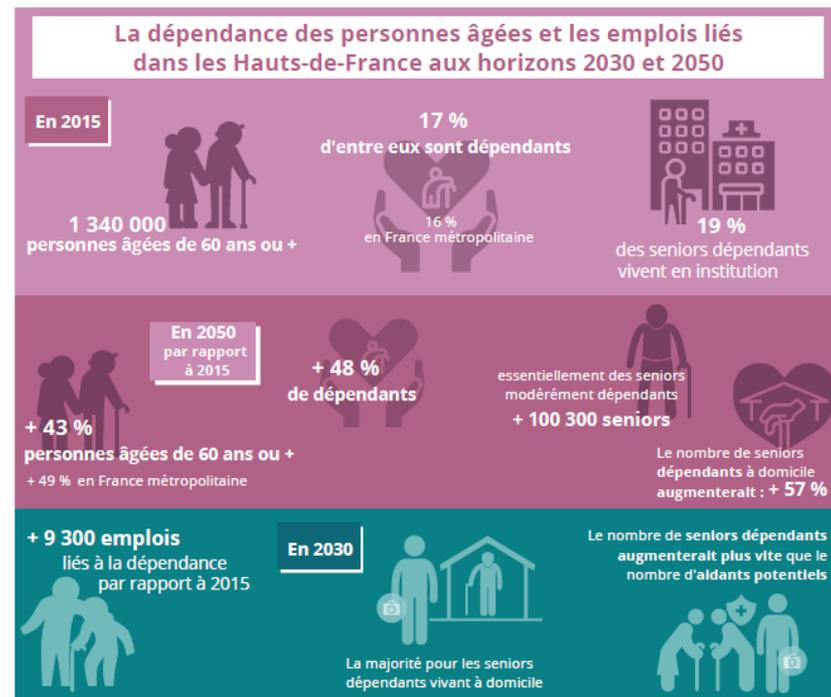
Le contexte : Des besoins importants à court, mais aussi moyen et long terme

- Des besoins immédiats liés au contexte sanitaire
- Des besoins très importants à moyen et long terme nécessitant d'anticiper l'avenir

Illustration

- 57 postes d'infirmiers / 72 d'aide-soignants à pourvoir d'urgence (données ARS)
- Des milliers de poste à pourvoir à court terme sur 4 métiers « cibles » : infirmier(e), aide-soignant(e), ASH, auxiliaire de vie
- Estimation de 350 000 personnes en France à recruter d'ici à 2025 dans les établissements accueillant les personnes âgées et les services d'aide à domicile (données circulaire 29/10/2020)
- A moyen et long terme (2030-2050) : un renforcement accru des besoins en raison de l'évolution démographique des Hauts-de-France / 53% d'augmentation du nombre de poste d'infirmier entre 2014 et 2040

→ Pour vous aider efficacement, nous devons identifier vos besoins précis en termes de poste et de compétences pour vous proposer les candidats adaptés



*Insee Analyses Hauts-de-France n° 114 et n°115, novembre 2020

2. Actions Pôle emploi

Un plan d'action régional à la mesure de l'enjeu

Un plan d'action régional à destination des demandeurs d'emploi

Identifier les compétences des demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de la santé

Réorienter des nouveaux profils vers les métiers de la santé

Organiser des événements et actions de sensibilisation aux métiers du secteur

Mettre en place des parcours d'accompagnement (mobilisation des mesures d'adaptions, mobilisation des aides et mesures actuelles)

Préparer les demandeurs d'emploi aux actions de recrutement



A fin décembre, Pôle emploi aura reçu tous les demandeurs d'emploi inscrits sur les 4 principaux métiers (auxiliaire de vie, Aide-soignant, infirmier, ASH), validé leurs profils et les positionné sur des offres d'emploi ou des actions de formation en fonction de leur projet

Un plan d'action régional à la mesure de l'enjeu

Un plan d'action régional à destination de vos établissements

**Identifier les compétences
recherchées par les recruteurs**

**Capter et qualifier les
besoins des recrutements**

**Préparer les demandeurs
d'emploi aux actions de
recrutement**

Organiser des événements et
actions de sensibilisation aux
métiers du secteur

Mettre en place des parcours
d'accompagnement (mobilisation
des mesures d'adaptions,
mobilisation des aides et mesures
actuelles)

Assurer le suivi qualitatif des
candidats proposés



Les équipes Pôle emploi entreprises s'engagent à contacter les établissements de santé et médico-sociaux dans les plus brefs délais (plan d'action en cours)

Un plan d'action régional à la mesure de l'enjeu

Quelques chiffres...

**4191 établissements
contactés**

18853 offres enregistrées

14380 offres satisfaites

Quelques exemples de recrutements réussis...

Hôpital de Valenciennes 90 offres déposées en 2020, 70 satisfaites par Pôle emploi.

EHPAD St Léger et EHPAD Francois Premier de Villers Cotterêts
Mise en œuvre de PMSMP sur des postes d'aides soignants et AVS de nuit. Postes pourvus à l'issue.

AZAE à Noeux les Mines : 2 postes d'aide à domicile 9 demandeurs d'emploi proposés 2 personnes recrutées, et 4 candidatures conservées pour de futurs besoins.

l'EHPAD Les Pléïades de Campagne les Hesdin, recrutement de deux aides soignantes, 13 candidatures reçues conformes aux attentes de l'employeur, postes pourvus.

Quel appui pour vous aider à recruter ?



Bénéficiaire de l'expertise de Pôle emploi en matière de recrutement

85 agences de proximité réparties sur l'ensemble du territoire des Hauts de France

- 500 conseillers entreprise prêts à vous accompagner dans vos recrutements et dans la mobilisation des aides et mesures
- Organisation d'actions ou d'événements #tousmobilisés / salon en ligne



Mettre en place des parcours de montée en compétences

- Développer des actions avec l'OPCO santé



Des services digitaux pour vous aider à recruter en toute autonomie

85 équipes présentes pour vous aider dans vos recrutements (1/3)



Je bénéficie de l'expertise de mon conseiller Pôle Emploi

Présélection de candidats

- ✓ Pour les métiers en tension mon conseiller peut procéder à une présélection des candidatures. Il réceptionne et analyse les CV et me propose des candidats dont le profil peut correspondre au poste proposé.
- ✓ Les conseillers peuvent me proposer des candidats en anticipation de vos recrutements.
- ✓ Valider les profils en amont d'un recrutement via une immersion professionnelle (**PMSMP**)

Services sur mesure

Mon conseiller peut me proposer des services personnalisés pour m'aider à la réalisation de mes recrutements:

- ✓ Elaboration d'une analyse de poste par un psychologue du travail
- ✓ Organisation d'une réunion d'information physique ou distancielle pour un recrutement en nombre **#Tousmobilisés**
- ✓ Mise à disposition de bureaux pour réaliser des entretiens de recrutement...



Rencontrer des candidats en présentiel ou à distance en participant à une action **#tousmobilisés**

85 équipes présentes pour vous aider dans vos recrutements (2/3)



Je bénéficie de l'expertise de mon conseiller Pôle Emploi

Un appui sur la mise en œuvre des dispositifs

- ✓ Développement de compétences selon écart entre les compétences du candidat et les compétences indispensables pour le poste (POE, AFPR).
- ✓ Mobilisation des politiques publiques (PEC, CUI CIE, emploi-Francis, alternance, prime à l'embauche des jeunes)
Votre conseiller est là pour vous aiguiller en fonction de votre éligibilité



Retrouvez les coordonnées de votre
équipe entreprises
<http://ede.hdf-pole-emploi.fr/>

85 équipes présentes pour vous aider dans vos recrutements (3/3)



ZOOM sur la POEC

En collaboration avec l'OPCO santé, Pôle emploi propose des Préparations opérationnelles à l'emploi en collectif (POEC)

- ✓ La Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO)
- ✓ La POEC s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi indemnisés ou non. Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant une période de formation entreprise



en 2020, mise en place de 4 POEC «Se préparer à l'entrée en formation d'Aide-Soignant(e)» sur les territoires de Berck-sur-Mer, Lille et Arras → a permis à soixante demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences leur permettant d'intégrer ensuite une formation d'aide-soignant(e)



VOTRE ESPACE RECRUTEUR sur www.pole-emploi.fr



« Vos recrutements » : l'espace dédié à la gestion de vos recrutements.



Retrouvez toutes vos sélections de profils.

Triez et filtrez vos profils sélectionnés. Contactez les candidats de façon unitaire ou groupée.



Contactez les candidats qui vous intéressent

Sans déposer d'offre, envoyez une proposition au candidat de votre choix.



Suivez vos projets de recrutement

Vos offres, vos sélections de profils et les candidatures reçues sont regroupées en projet de recrutement. D'un seul coup d'œil, vous accédez à l'ensemble des informations dont vous avez besoin pour recruter.



Anticipez vos recrutements

Découvrez les profils que votre Conseiller Entreprise a sélectionné pour vous.



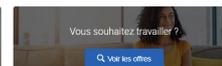
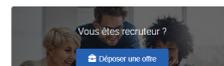
Vidéo espace recruteur

<https://youtu.be/9Vk7aMuwxIQ>

Site Partenarial de Dépôt et de recherche d'offres



1 0 3 8 6 0 offres disponibles



Un accès à la 1^{ère} banque de profil de France



Recherchez des profils

Trouvez rapidement le candidat qui correspond à vos besoins dans notre base de profils en ligne. Métier, compétences, mots-clés : choisissez vos critères



Contactez votre futur collaborateur

Contactez le candidat de votre choix sans déposer d'offre d'emploi et suivez en ligne sa réponse.



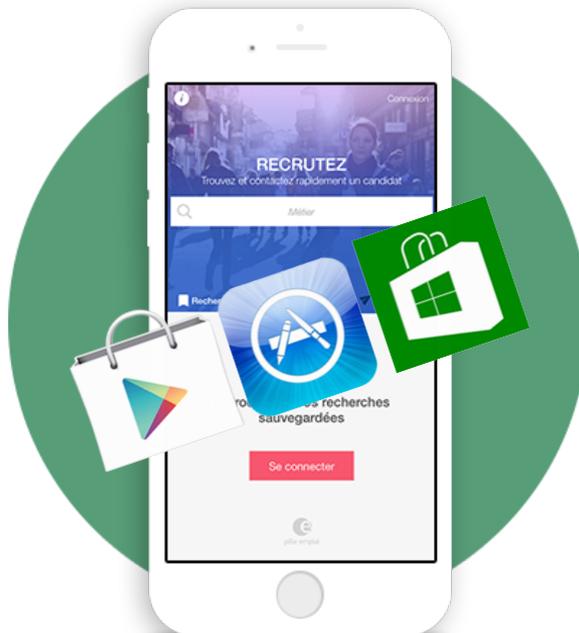
Sélectionnez les candidats

Sélectionnez les profils qui vous intéressent, sauvegardez vos recherches et vos profils. Abonnez-vous aux profils de candidats qui répondent à vos critères.



Téléchargez l'application mobile "Je Recrute"

Où que vous soyez, accédez à la première base de profils de France sur vos smartphones et tablettes.



- Trouver des profils correspondant à votre besoin de recrutement
- Visualiser le profil des candidats qui vous intéressent (expérience, formation, compétences, disponibilités)
- Sélectionner des profils de candidat(e)s, les mettre en favoris dans des dossiers
- Synchroniser en temps réel votre espace recruteur avec l'application
- Envoyer une proposition aux candidat(e)s par mail, SMS, téléphone ou via Pôle emploi
- Sauvegarder vos recherches
- Gérer vos offres d'emploi en ligne sur pole-emploi.fr

Accédez à plus de 5,5 millions de profils!



LE SITE & L'APPLICATION

1

SON ACCÈS



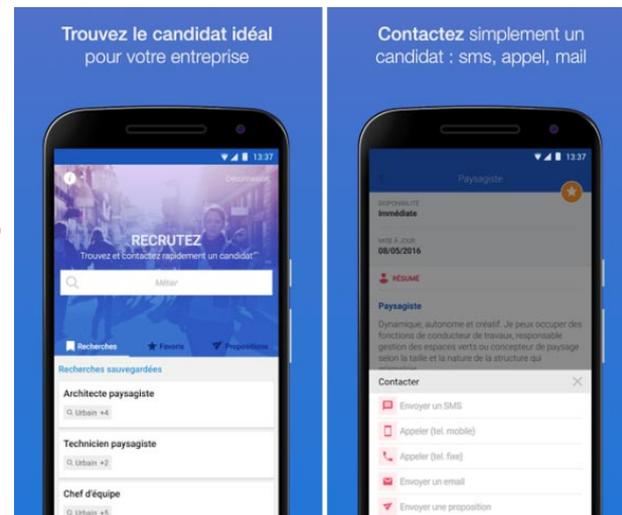
SES AVANTAGES

Une application mobile « je recrute »

Simplicité et mobilité : une application pensée pour les recruteurs

L'application permet ainsi en quelques clics de :

- Trouver des profils correspondant à un besoin de recrutement,
- Visualiser le CV et le parcours des candidats (expériences, formations),
- Sélectionner des candidats et les ajouter à vos favoris,
- Ajouter des CV dans vos dossiers de recrutement,
- Gérer les candidatures (CV retenu / non retenu, candidat contacté),
- Télécharger le CV joint par le candidat,
- Envoyer une proposition aux candidats,
- Sauvegarder vos recherches.



Le « SALON EN LIGNE » Pôle emploi



Salon en ligne: gagnez du temps et recrutez facilement grâce aux salons en ligne!

- ✓ Recrutez sans vous déplacer: participez à un salon virtuel sur salonenligne.pole-emploi.fr.
- ✓ Recevez des CV en ligne, sélectionnez et planifiez vos entretiens avec les candidats.

Votre conseiller Pôle emploi :

- ▶ créé votre stand et le personnalise avec votre logo et les informations utiles sur votre entreprise (plaquette, vidéo, etc.)
- ▶ publie vos offres d'emploi

- ▶ Vous recevez par mail les informations nécessaires à votre connexion pour planifier vos disponibilités d'entretiens avec les candidats.
- ▶ Vous êtes alerté par mail des candidatures reçues. Ces informations sont aussi disponibles à partir d'un tableau de bord sur le e-salon.
- ▶ Vous présélectionnez les candidats que vous souhaitez contacter.
- ▶ Vous vous entretenez avec les candidats selon votre agenda : par téléphone, chat ou webcam.

Plus d'infos en vidéo: <https://www.pole-emploi.tv/widget/71a24473834f44c5516b85c8ce233308>



2. Les outils proposés par l'ARS pour faciliter les renforts

La structuration de viviers de volontaires

Plateforme « Renfort RH »

Pour rappel, une plateforme, visant à faciliter la mise en relation directe entre les professionnels volontaires et les structures sanitaires et médico-sociales demandeuses de renfort, est à disposition des établissements de santé et des services médico-sociaux.

Elle enregistre aujourd'hui plus de 850 volontaires, avec des profils divers (médecins, infirmiers, aides-soignants ...).

De nouvelles inscriptions de volontaires sont enregistrées chaque jour (moyenne de 10 nouveaux volontaires par jour). Les structures sont ainsi encouragées à régulièrement consulter la plateforme.

Accompagnement de l'URPS pour le renfort des médecins libéraux et des infirmiers libéraux

Les besoins ponctuels des structures (sanitaires et médico-sociales) en médecins ou infirmiers qui ne pourraient être satisfaits via la plateforme Renfort RH peuvent être remontées aux pôles de proximité de l'ARS.

Un lien est ensuite réalisé vers les URPS concernés qui communiquent très largement auprès de leurs adhérents et permettent ainsi aux structures de bénéficier d'un appui temporaire.

Des formalités de mobilisation simplifiées

Le dispositif de la réquisition

Ce dispositif, utilisé en temps de crise, facilite les renforts en établissements de santé et dans les structures médico-sociales.

Objectif : faciliter / accélérer la mobilisation des volontaires et assurer la couverture financière. La réquisition est prise sur demande transmise à l'ARS (ars-hdf-volontaires@ars.sante.fr) au moyen du support prévu à cet effet. Sur cette base, l'ARS fait le lien avec les préfetures pour la signature de l'arrêté de réquisition garantissant notamment la couverture assurantielle au professionnel volontaire ; elle organise ensuite l'indemnisation en lien avec les CPAM.

Concerne les professionnels suivants : médecins et infirmiers libéraux, actifs ou retraités, salariés de centres de santé ou relevant d'administrations publiques ainsi que les étudiants en santé. Sous réserve que le statut du volontaire s'y prête, le dispositif peut être mobilisé peu importe la manière dont l'agent aura été identifié (via la plateforme renfort RH ou autre).

Des renforts en médecins libéraux et infirmiers libéraux facilités en EHPAD

A titre exceptionnel, une valorisation financière au forfait peut être proposée aux médecins et infirmiers libéraux (ou relevant de centres de santé) intervenant en EHPAD.

Un contrat est conclu entre l'Ehpad et le médecin ou le centre de santé.

Dans cette hypothèse, le professionnel libéral ou le centre de santé perçoit un forfait par demi-journée (420€ pour les médecins / 220€ pour les IDE). Ce forfait est versé par la caisse d'assurance maladie de rattachement

Adaptation des formations spécialisées

Une mobilisation des infirmiers en formation spécialisée

Face aux besoins immédiats en ressources humaines qualifiées, l'ARS Hauts-de-France a décidé la suspension temporaire pour 10 semaines des formations spécialisées suivies par des infirmiers diplômés d'Etat exerçant déjà à l'hôpital : formations spécialisées d'infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire et cadre de santé.

Plus de 400 infirmiers ont ainsi réintégré leur établissement d'origine et apportent un renfort ponctuel et précieux aux équipes soignantes.

Une charte sur le « bon usage » des formations suspendues

S'il est impératif de répondre à court terme aux besoins RH des structures, il convient également de veiller à la bonne diplomation des ces professionnels dans les semaines ou mois à venir, au risque de se priver à moyen terme de ressources précieuses.

A travers cette charte, les instituts s'engagent à mettre à disposition leurs élèves auprès des établissements de santé de rattachement.

En contrepartie, les établissements doivent notamment veiller à ce que les missions et postes sur lesquels sont redéployés les étudiants soient choisis au plus près de leurs compétences et aspirations vers lesquelles les conduisent leur formation.

Une adaptation des formations en soins infirmiers

Pour les élèves infirmiers, une période de renfort intégrée dans la maquette de formation, c'est-à-dire pendant la durée stage, est possible.

Il convient de veiller à ce que cette intervention soit cohérente avec le parcours de chaque étudiant : sur des postes d'aide-soignant pour les ESI de 2^{ème} et 3^{ème} année et pour les ESI de 1^{ère} sur des fonctions supports brancardier (par ex.). L'objectif est que ce renfort participe pleinement à la diplomation de l'élève.

En dehors des heures consacrées au stage, et ce pour tous les étudiants en santé, il leur est proposé, sur la base du volontariat, de renforcer des équipes soignantes dans le cadre d'heures supplémentaires, d'un contrat avec la structure ou d'une réquisition. **Ces dispositions font l'objet d'une communication en cours.**

Faciliter la gestion des ressources humaines hospitalières

Indemnisation exceptionnelle des heures supplémentaires et des indemnités de compensation des congés payés

Pour les établissements publics, deux mesures exceptionnelles sont mises en place afin de valoriser l'augmentation du temps de travail :

- La majoration des heures supplémentaires de 50%
- La création d'une indemnité exceptionnelle de compensation de congés payés non pris pour raisons de service permettant de rémunérer les jours à un niveau supérieur à celui proposé pour l'indemnisation des jours de CET.

Ces deux dispositifs sont déclenchés par les établissements après autorisation de l'ARS. Pour les Hauts-de-France, au vu de la situation régionale, il a été décidé d'autoriser l'ensemble des établissements de santé et établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et handicapées, relevant de la FPH, à activer ces dispositifs.

3. Accroître l'attractivité des métiers du sanitaire et du social

A court terme : proposer des formations courtes

Dans le cadre du projet grand Age, l'ARS et Pôle Emploi œuvrent afin de proposer de nouvelles formations (courtes) sur l'hygiène et les gestes barrières à des demandeurs d'emploi, et ce afin de leur permettre de candidater dans vos structures sur des profils hôteliers, logistiques ou ASH.

Ces formations offriront également la possibilité aux ESMS de s'appuyer sur de nouveaux professionnels formés dans la gestion des relations famille / visites.

A moyen terme : augmenter les capacités des Instituts de formation

Le Conseil régional et l'ARS œuvrent pour augmenter en continu les capacités des instituts de formation.

A titre d'illustration, ce sont près de 75 places nouvelles places qui se sont ouvertes à la rentrée 2020 en IFSI.

La même dynamique a été initiée pour d'autres formations (AS, manip radio, auxiliaire de puériculture, ambulancier) et se poursuivra dans les prochaines années.

L'offre de formation sanitaire et sociale : une réponse co-construite pour faire face aux difficultés de recrutement

Une offre de formation co-construite entre l'ARS et le Conseil Régional des Hauts-de-France, à laquelle Pôle emploi participe, et conçue pour répondre à vos besoins.

Quelques chiffres :

- En 2019, au total, 21 386 personnes en formation qualifiante en région Hauts-de-France exclusivement sur les métiers de la santé, dont 1 568 demandeurs d'emploi (source : C2RP, 2019)
- 1 500 aides-soignants vont arriver sur le marché d'ici juin 2021 ainsi que 3300 infirmiers
- Pôle emploi participe pour 2,5 M d'euros aux formations sur les métiers d'aide-soignant, aide puériculture et ambulancier.
- Près de 1 000 places sont proposées actuellement aux DE dans les services à la personne avant la fin de l'année

- Les conseillers entreprise de Pôle emploi anticipent les sorties de formation et promeuvent les profils adaptés à vos besoins
- Une offre de formation construite au niveau de chaque territoire à partir de vos remontées de besoin

A moyen terme : Développer l'apprentissage

Afin d'encourager un nouveau public à s'orienter vers les métiers de la santé, Pôle Emploi, le Conseil régional et l'ARS souhaitent développer la voie de l'apprentissage.

Dans le cadre de la « Semaine de l'Apprentissage » (décembre), une sensibilisation aux métiers de la santé sera proposée.

Objectif : proposer à des ASH ou à des AS de se former respectivement aux métiers d'AS et d'IDE par la voie de l'apprentissage et leur offrir ainsi une capacité d'évolution.

A moyen terme : renforcer l'accompagnement à la VAE

La VAE permet à toute personne d'obtenir une certification correspondant à son expérience professionnelle ou extra professionnelle. La VAE est la 4ème voie d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

C'est une possibilité d'évolution non négligeable pour les ASH vers AS. Ces agents nécessitent cependant d'être accompagnés (risque d'autocensure).

C'est dans ce contexte qu'intervient l'Afpa : prestation d'appui en pré-recevabilité / aide individuelle au montage des dossiers de VAE.

=> Rôle des DRH de présenter ces possibilités à leurs agents. Des documents seront prochainement proposés à cette fin aux établissements et services.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale